

COMPTE RENDU DU CTL 31/03/2022

Suite à la lecture des différentes déclarations liminaires, M Girault, président de ce CTL, a répondu sur plusieurs points non présents à l'ordre du jour.

Lors de notre déclaration liminaire, nous avons alerté l'ENFiP sur le mal être des agents de l'ENFiP.

Monsieur Girault a indiqué qu'il avait conscience de l'existence de celui-ci et qu'il suivait cela de près.

La crise sanitaire a fortement perturbé l'ensemble des process et il s'attache notamment à travers ses déplacements à venir à la rencontre de ses équipes.

Par ailleurs, au niveau de la formation initiale, il a indiqué que les GT de simplification avaient pour but de prendre en compte les remarques des enseignants.

Pour la CGT, la crise sanitaire n'explique pas tout, la situation reste malheureusement très difficile pour de nombreux agents et nous resterons vigilants.

ORDRE DU JOUR

1. Bilan de la formation des agents de l'ENFiP en 2021 et plan de formation des agents pour l'année 2022.

M. Girault a indiqué qu'il souhaitait que le nombre de formations suivies par les agents de l'ENFiP retrouve son niveau d'avant crise.

Pour ce faire, il est important d'informer l'agent des formations disponibles et que ceux-ci n'omettent pas de saisir les jours de formation dans l'application Sirhius, notamment les e-formations.

Nous avons indiqué que faute d'information cela était rarement le cas et nous invitons tous les agents à le faire afin que leur charge de travail soit correctement quantifiée.

A travers ce bilan, nous avons fait un focus sur les actions en ressourcement des enseignants et des extensions de compétence.

- **Extensions de compétence :**

Les organisations syndicales se sont aperçues que les établissements n'avaient pas tous la même définition d'une extension de compétence et qu'ils ne les quantifiaient pas de la même façon.

Pour certains une extension de compétence est uniquement lorsqu'il y a un changement d'une filière à une autre, pour d'autres toute nouvelle matière est une extension.

Concernant la quantification, certains prennent en compte la préparation de cette extension alors que d'autres ne prennent que le nombre d'heures du livrable.

Face à ce constat, nous avons demandé que les établissements harmonisent leurs restitutions et nous avons rappelé que toute nouvelle matière était une extension de compétence et que le temps de préparation devait être bien évidemment pris en compte.

Par ailleurs, nous avons rappelé que toute extension devait l'objet d'un accompagnement en amont (12 mois/ 6 mois avant) et pas 10 jours avant (voire moins).

- **Ressourcement :**

Monsieur Girault a rappelé l'importance de celui-ci et qu'il était essentiel que chaque enseignant fasse régulièrement un ressourcement .

Nous avons indiqué que le ressourcement était un droit et non une obligation.

Comme tout droit, il est important que l'enseignant puisse l'utiliser dans de bonnes conditions et que la direction de l'ENFiP devait s'assurer de cela : temps disponible, remboursement de frais, démarche auprès des services.

Mme Baptiste a indiqué que l'ENFiP ne met aucune limite géographique (France métropole) de déplacement lors de ces ressourcements.

2. Budget de l'ENFiP :

L'ENFiP a précisé que le coût des licences blackboard et du Gotomeeting était d'environ de 101 000 €.

Nous avons profité de ce point pour aborder le sujet de la difficulté de la reprographie notamment pour les établissements ne disposant pas d'atelier.

Mme Baptiste a indiqué que des problèmes d'approvisionnement en toner avait fortement perturbé le process.

Cela n'explique pas tout et nous avons demandé que le process devait faire l'objet d'allègements afin de fluidifier tout cela.

Bien évidemment le sous dimensionnement de ces ateliers a été évoqué mais sans succès.

3.GRH10

L'ENFiP nous a rappelé qu'elle demeurerait attachée au GRH10 et nous a présenté les caractéristiques du mouvement :

- 121 inspecteurs des finances publiques ont candidaté;
- au total 35 candidatures retenues ainsi que 4 cadre A+.
- 7 viviers des années précédentes.

Les candidats retenus seront informés de l'obtention de leur poste lors de la diffusion du mouvement de mutation des inspecteurs de mai prochain et intégreront l'ENFiP le 1^{er} septembre.

L'ENFiP n'a apporté que peu de réponses à nos remarques (confer notre déclaration

liminaire).

Afin de justifier le faible nombre de candidats pré-sélectionnés qui ne permet pas de mettre en place une réelle sélection, l'ENFiP a répondu qu'elle ne disposait pas suffisamment de bons profils.

Pour la CGT, il n'y a pas de bon ou de mauvais profil, l'ENFiP a simplement besoin de bons pédagogues.

Ceux-ci se révèlent non pas lors d'un entretien ou sur un CV mais devant les stagiaires.

A vouloir faire un tri trop restrictif dès le début l'ENFiP se prive sûrement de bons éléments.

4.Retours travaux du groupe de travail national Formation du 10 mars 2022.

Ce GT a fait l'objet d'un compte rendu détaillé ici :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/gt-du-10-mars-2022-formation-professionnelle-compte-rendu>.

Lors de ce CTL nous sommes revenus sur :

- **La simplification des évaluations de compétences :**

Nous avons demandé que la note pivot permettant d'atteindre le niveau acquis soit à 10/20.

Face au refus de l'administration, nous avons alors demandé que les rédacteurs des sujets et les jurys connaissent alors la note permettant d'obtenir Acquis.

Pour la CGT, il s'agit là d'une mesure de bon sens, qui doit être entendue par l'ENFiP.

- **Mise en place des GT :**

Ces GT viennent de se mettre en place, mais **la CGT a alerté sur une potentielle paralysie entre d'un côté le GT ajustements des contenus et de l'autre les équipes en charge de la mise à jour documentaire.**

Par ailleurs, nous avons demandé à ce que la direction tranche rapidement sur le nombre de 1/2 journées en TTA par semaine afin de connaître le nombre de créneaux disponibles.

La direction n'a pas donné de réponse sur ce sujet mais a répété que l'objectif était la dédensification des séances.

Nous approuvons cette dédensification mais à un moment donné l'ENFiP va devoir acter certaines décisions afin que tout le monde puisse travailler en concertation et cohésion.

- **Préparation de la rentrée 2022/2023**

La CGT a demandé des précisions sur cette rentrée :

Au niveau national, lors du CTR du 07 décembre 2021, il a été indiqué que l'ENFiP devait accueillir 3 500 stagiaires (A/B/C) alors que sa capacité d'accueil est de 2 500.

Face à ce problème, l'ENFiP a indiqué lors du dernier GT du 10 mars qu'elle

prévoyait de mettre des cours en autonomie afin de maintenir le plus de cours possible en présentiel.

Nous avons demandé des précisions sur le nombre de stagiaires que nous allons accueillir ainsi que sur ces séances en autonomie.

M. Girault a indiqué qu'il était toujours en attente de la répartition des publics recrutés mais qu'une tendance se dessinait :

- **Pour les inspecteurs le nombre de stagiaire serait quasi identique à cette année.**

Ainsi, l'ENFiP ne prévoit pas d'adaptation particulière pour ce public.

Les stagiaires devraient bénéficier d'une scolarité comme celle de cette année avec une dédensification en fonction des travaux des GT.

Suite à notre demande, M.Girault a indiqué qu'il en était de même pour le public des LEP/LA (Socle et Bloc).

- **Chez les contrôleurs stagiaires une augmentation relativement significative, au moins 10 % de plus, est à attendre.**

Cette augmentation nécessite des ajustements, car M.Girault a rappelé que son objectif était d'accueillir l'ensemble des publics au sein de nos établissements.

Ainsi, pour ce public une journée d'autonomie (glissante par groupe) serait mise en place.

L'ENFiP étant toujours en réflexion nous n'avons pas eu de précision sur le contenu de cette journée : articulation entre cette journée et les jours en présentiel/TTA ; exercices ou cours etc...

La CGT a rappelé la nécessité que tous les cours se déroulent en présentiel, l'expérience de la crise sanitaire ayant mis en avant les difficultés rencontrées par les stagiaires dans leur apprentissage.

De plus, nous avons dénoncé l'absence de prévision de la DG et regretté qu'elle soit incapable de lire correctement une pyramide des ages.

Alors qu'il y a quelques années, le recrutement était famélique (économie oblige), aujourd'hui la DGFIP doit mettre en surchauffe son appareil de formation afin de remplacer les départs à la retraite.

Ce manque de projection va encore une fois fortement accentuer la charge de travail des agents de l'ENFiP, déjà fortement sollicités depuis plusieurs années.